

Dossier de présentation
&
Fiches techniques

www.espacego.com

INTRODUCTION

Bienvenue au Théâtre ESPACE GO.

Ce guide de présentation a été imaginé pour faciliter l'entrée en salle de votre production au Théâtre ESPACE GO. Vous y trouverez des informations techniques, des précisions sur le fonctionnement interne du théâtre et, nous le souhaitons, des réponses aux questions les plus courantes.

Ce document, qui est une initiative récente, ne demande qu'à être amélioré. N'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions. Merci !

L'Équipe d'ESPACE GO.

SOMMAIRE

1. Équipe d'ESPACE GO
2. Informations et numéros de téléphone utiles
3. Communications
4. Billetterie
5. Horaires de travail
6. Loi sur la tabagisme
7. Quai de déchargement
8. Espace scène-salle
9. Régie
10. Salle de répétition
11. Bureau de production pour les compagnies en accueil
12. Atelier de menuiserie
13. Loges d'artistes
14. Salle de lavage
15. Sécurité

ÉQUIPE D'ESPACE GO

Directrice artistique et générale :	Ginette NOISEUX 514 845-5455, poste 201 artistique@espacego.com
Directrice administrative :	Micheline MAROIS 514 845-5455, poste 207 mmarois@espacego.com
Directrice de production :	Line NOËL 514 845-5455, poste 205 linenoel@espacego.com
Directeur des communications :	Luc CHAUVETTE 514 845-5455, poste 204 lchauvette@espacego.com
Directeur technique :	Éric LOCAS 514 845-5455, poste 214 ericlocas@espacego.com
Directrice artistique adjointe :	Emmanuelle KIROUAC 514 845-5455, poste 223 manue@espacego.com
Adjointe aux communications :	Véronique RAPATEL 514 845-5455, poste 216 vrapatel@espacego.com
Adjoint administratif :	Mourad HAMMAMI 514 845-5455, poste 203 mhammami@espacego.com
Adjoint aux directions :	Christian LAPORTE 514 845-5455, poste 201 adm@espacego.com
Responsable de l'entretien :	Mario FACKINI 514 845-5455, poste 221

Responsables de la billetterie : Nicholas DAWSON et Maude LEVASSEUR
514 845-4890
guichet@espacego.com

Responsable du bar et de l'accueil : Jean-Philippe TALBOT
514 845-5455, poste 210

Équipe d'accueil : Élisabeth ANNE
Fabien FAUTEUX
Mireille FISET
Alexie MIQUELON
Jeanne THOMAS

INFORMATIONS ET NUMÉROS DE TÉLÉPHONE UTILES

Téléphones

Administration : 514 845-5455

Billetterie : 514 845-4890

Loges : 514 845-4890, poste 211

Urgence après 19 h 00 : 514 845-5455, poste 210

Entrée du Théâtre ESPACE GO :

- ◆ 4890, boulevard Saint-Laurent

Entrée de la salle de répétition :

- ◆ 4949, rue Clark

Entrée du quai de déchargement :

- ◆ 4888, boulevard Saint-Laurent

Station de métro :

- ◆ Station Laurier (Ligne 2- orange) (Sortie boulevard Saint-Joseph)
- ◆ Autibus 51 Ouest (Boulevard Saint-Joseph)

ou

- ◆ Station Saint-Laurent (Ligne 1- verte)
- ◆ Autibus 55 Nord

Stationnement

- ◆ Il est à noter qu'il n'y a pas d'aire de stationnement près du théâtre, il faut donc stationner dans les rues avoisinantes.

COMMUNICATIONS

Dès qu'il est fait référence au lieu ESPACE GO, l'utilisation du logo (sigle graphique) de la salle ESPACE GO est obligatoire sur les documents de communications destinés aux médias et au public. Pour obtenir le logo, adressez votre demande au département des communications.

Affichage

Il faut compter un délai d'au moins dix (10) jours pour la réalisation et l'installation des bannières extérieures.

Comme il n'existe pratiquement pas de murs disponibles pour l'affichage intérieur dans le hall d'entrée, il est interdit d'apposer des placards ou des affiches dans cet espace et sur le mur où prend place l'œuvre de Barbara Clauss. Néanmoins, le directeur des communications d'ESPACE GO reste à votre disposition pour tenter de répondre à vos besoins.

BILLETTERIE

Prévoir 48 heures pour la mise en vente des billets.

Heures d'ouverture :

- ◆ Du mardi au vendredi de 12 h à 18 h, le samedi de 12 h à 18 h et jusqu'à 20 h les soirs de représentations.

Réservations : 514 845-4890 (Théâtre ESPACE GO)
 514 790-1245 (Réseau Admission)
 1 800 361-4595 (Ligne sans frais)
 www.admission.com (achat par Internet)

HORAIRES DE TRAVAIL

Heures régulières de travail sur le plateau et en salle de répétition

Période de travail (3 blocs de 4 heures)

- ◆ De 9 h à 13 h
- ◆ De 14 h à 18 h
- ◆ De 19 h à 23 h

Note

Les équipes en tournée peuvent opérer l'équipement sous la supervision du directeur technique de la salle.

Journées et heures régulières d'ouverture des bureaux administratifs

- ◆ Du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.

LOI SUR LE TABAGISME

Selon la nouvelle loi sur le tabac en vigueur depuis le 31 mai 2006, il est maintenant interdit de fumer à l'intérieur de tous les espaces du Théâtre ESPACE GO, soit les loges, la salle de spectacle, la salle de répétition, le café-bar. Des cendriers extérieurs sont installés à l'avant et à l'arrière du bâtiment afin d'accommoder les fumeurs et protéger l'environnement.

QUAI DE DÉCHARGEMENT

Le quai de déchargement est situé au 4888, boulevard Saint-Laurent.

Dimensions limites de la remorque :

- ◆ 53 pieds avec réservation de parcomètres pour aider la manoeuvre.

Dimensions de la plus petite porte du quai de déchargement :

- ◆ à la scène : L 6 pieds (2 mètres) H 8 pieds (2,6 mètres)
- ◆ aux loges d'acteurs : L 6 pieds (2 mètres) H 8 pieds (2,6 mètres)

Hauteur du quai de déchargement du niveau de la rue : 3 pieds - 6 pouces (1,1 mètre)

Le quai de déchargement est au niveau de la scène.

ESPACE SCÈNE-SALLE

Studio à géométrie variable

Capacité standard : 260 fauteuils
Quantité maximum de fauteuils disponibles : 280 fauteuils
Capacité maximum pour le règlement de feu : 280 fauteuils

Profondeur

Du centre de la scène au mur côté cour de la scène : 28 pieds - 6 pouces (9 mètres)
Du centre de la scène au mur côté jardin de la scène : 28 pieds - 6 pouces (9 mètres)

Note : Obstruction : 22 pieds (du centre aux colonnes) (7 mètres)

Largeur

Du centre de la scène au mur côté cour de la cage de scène : 28 pieds - 6 pouces (9 mètres)
Du centre de la scène au mur côté jardin de la cage de scène : 28 pieds - 6 pouces (9 mètres)
Du centre de la scène à la passerelle côté cour, sur scène : 20 pieds - 6 pouces (6,6 mètres)
Du centre de la scène à la passerelle côté jardin, sur scène : 20 pieds - 6 pouces (6,6 mètres)

Hauteur

Du plancher de la scène au-dessous de la première passerelle : 20 pieds (6,3 mètres)
Du plancher de la scène au-dessous de la passerelle arrière : 20 pieds (6,3 mètres)
Du plancher de la scène au-dessous du gril : 29 pieds (9,2 mètres)
Du plancher de la scène au-dessous de la passerelle arrière : 20 pieds (6,3 mètres)

Composition du plancher

Scène : Linoléum
Espace latéral de la scène : Béton
Plancher à suspension : Linoléum sur contreplaqué

Note : dessous de scène inexistant, pas de fosse d'orchestre et pas de salle de trappes.

RÉGIE

Une régie fermée et fixe est située au niveau des bureaux administratifs d'ESPACE GO. Au besoin, une régie mobile peut être installée en différents endroits dans la salle de spectacle. Pensez à nous aviser le plus rapidement possible afin de planifier l'installation des équipements et nous permettre de condamner les fauteuils adéquats.

SALLE DE RÉPÉTITION

Attention : doit être réservée à l'avance.

Dimensions : L 45 pieds-6 pouces P 39 pieds-6 pouces H 20 pieds
(14,3 mètres) (12,6 mètres) (6,3 mètres)

Équipement : système de son minimum, système d'éclairage minimum, chaises et piano.

BUREAU DE PRODUCTION POUR LA COMPAGNIE EN ACCUEIL

Un bureau pour la compagnie en accueil est disponible et est annexé aux bureaux administratifs. Il est équipé d'un ordinateur relié à Internet et d'un téléphone.

ATELIER DE MENUISERIE

Un atelier de menuiserie équipé est disponible sur place pour les réparations mineures.

LOGES D'ARTISTES

Nombre de loge : 1 (modulable)
Capacité : 12 personnes
Douche

SALLE DE LAVAGE

Équipée avec une machine à laver, une sècheuse, une machine à coudre, un fer à repasser et un fer à vapeur.

SÉCURITÉ

En cas de panne de courant, d'accidents ou de sinistres, les membres de l'équipe d'accueil ont reçu une formation sur les procédures précises à suivre. Nous vous invitons à réserver une période de votre temps pour faire le tour de vos questions avec eux. Aussi, un cahier sur les NORMES ET PROCÉDURES est à votre disposition pour consultation au bureau de la direction administrative.

Les membres du personnel d'accueil, le directeur technique, le directeur de production d'ESPACE GO ont tous reçu une formation de secourisme en milieu de travail. En cas d'accident, de malaise d'un spectateur ou d'un artiste et en l'absence d'un médecin dans la salle, ils ont l'autorité d'agir selon ce que commande la situation.

Tout en prenant pour acquis que tous les professionnels de la scène connaissent, respectent et font respecter les règles de sécurité édictées par les lois municipales, provinciales et nationales, nous rappellerons certaines dispositions concernant la sécurité du public, des artisans et du personnel :

- ◆ Il est interdit d'admettre dans la salle plus de personnes que ne l'autorise la loi. Est admis dans la plupart des situations le même nombre de spectateurs que n'en compte le nombre de sièges fixes.
- ◆ Pendant la représentation, alors que tous les fauteuils sont occupés, la présence de spectateurs debout est interdite par la loi.

- ◆ Aucun siège supplémentaire ne peut être installé dans les espaces prévus pour la circulation et l'évacuation rapide du public et des artistes.
- ◆ Pendant la représentation, les portes d'accès à la salle de spectacle sont déverrouillées, les escaliers et les couloirs conduisant à la salle sont maintenus entièrement dégagés pour permettre l'évacuation rapide du public et des personnes en fauteuils roulants. À cet effet, le scénographe doit prévoir au minimum deux (2) places pour desservir les personnes handicapées.
- ◆ L'utilisation et l'installation d'équipements en dehors des standards reconnus demandent l'autorisation et la supervision du directeur technique d'ESPACE GO. À cet effet, la décision du directeur technique ne pourra en aucun cas motiver un dédommagement au producteur par ESPACE GO.
- ◆ Aussi, le personnel technique n'exécutera pas des tâches contraires aux règles de sécurité.
- ◆ Il est rappelé que le respect des règles de sécurité incombe au producteur qui est dans tous les cas administrativement responsable du bon déroulement de la manifestation.
- ◆ Toutes règles d'hygiène et de propreté devront être observées.
- ◆ Les dégradations éventuelles occasionnées par le producteur sont à sa charge.